

Réponse à la question écrite reçue préalablement à l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2025  
– article L225-108 du Code de commerce.

Question formulée par Nicolas Gottry, Président de l'association IPAC, actionnaire :

*« En avril 2022, notre groupe a signé un accord mondial avec la fédération syndicale internationale UNI Global Union. Un dialogue solide avec les partenaires sociaux, partout où notre société opère, est un gage pour restaurer la confiance des parties prenantes à l'égard de notre groupe.*

*Pouvez-vous dresser un panorama du dialogue social dans nos différentes géographies, y compris en Pologne ? Quelles perspectives entrevoyez-vous ? »*

Réponse du Conseil d'administration d'emeis :

Depuis 2022, le Groupe *emeis* a engagé une refondation en profondeur de son dialogue social, avec l'ambition de le structurer de manière dynamique, loyale, transparente et constructive. Les représentants du personnel sont pleinement reconnus comme des partenaires clés de cette refondation, contribuant activement à la co-construction de ses orientations stratégiques et à l'amélioration continue de son organisation.

Dans une logique de symétrie des attentions, le Groupe attache une importance particulière à la diversité des voix syndicales et à la représentativité des instances. Le dialogue social s'exerce ainsi dans un cadre pluraliste, avec plus de 30 organisations syndicales représentées à travers les différentes entités locales, nationales et européennes.

Afin de soutenir cette dynamique, il est essentiel de disposer d'outils conventionnels adaptés, construits collectivement, reflétant la pluralité du paysage syndical au sein d'emeis et en cohérence avec les objectifs poursuivis par le Groupe.

L'ancienne Direction du Groupe avait signé en avril 2022 un accord mondial avec UNI Global Union (UNI), dont le terme était fixé à avril 2025. *emeis* a décidé de ne pas reconduire l'accord au-delà de son terme, au regard des interrogations qu'il a suscitées, notamment de la part des organisations syndicales majoritaires en France et au niveau européen.

Dans cette logique de co-construction avec les organisations syndicales représentatives, le Groupe continue de nourrir un dialogue social ambitieux à l'échelle internationale, en lien avec les organisations syndicales représentées au sein de son Comité d'Entreprise Européen (CEE). Afin d'accompagner cette dynamique, la négociation d'un accord mondial s'appliquant à tous les salariés du Groupe s'ouvre avec le CEE en 2025.

À travers cette instance dont la composition a été récemment renouvelée à l'issue de la dernière mandature, le Groupe implique les représentants des salariés sur les enjeux économiques et sociaux à dimension transnationale. En 2025, le CEE s'est déjà réuni à quatre reprises. Ces échanges renforcés illustrent l'évolution profonde de la relation entre la Direction et les

représentants du personnel, marquée par un partage d'informations fluide, cohérent et aligné avec les enjeux de la refondation du Groupe.

Parallèlement aux échanges institutionnels, emeis a lancé en 2024 une grande enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, enregistrant un taux de participation de plus de 48 %. Cette mobilisation témoigne de la volonté des collaborateurs de faire porter leur voix et de contribuer pleinement au processus de transformation.

**Focus sur la Pologne :**

Il existe une pluralité d'organisations syndicales au sein d'emeis en Pologne. La direction locale s'inscrit pleinement dans la politique du Groupe en matière de dialogue social, en veillant à promouvoir des échanges constructifs dans le respect des droits des travailleurs.

Depuis le 14 mars 2025, un désaccord avec une organisation syndicale, portant principalement sur des revendications salariales, a conduit la direction locale à engager un processus de dialogue, conformément à la procédure légale de règlement des conflits collectifs. À ce jour, les parties procèdent à la désignation d'un médiateur, en stricte conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Emeis Polska est pleinement engagée à favoriser un dialogue social fondé sur le respect mutuel, la responsabilité sociale et la recherche de solutions durables et équitables.